

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 18	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 6
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 14 juin 2022

Vote(s) pour : 40
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 20 juin 2022,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-06-20-BD-32 :

Soutien à l'Université de Lorraine, conventionnement partenarial 2022-23 - sites de Metz.

Rapporteur : Madame Anne FRITSCH-RENARD

Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
 VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
 VU la stratégie métropolitaine de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante 2022-2026 adoptée par le Conseil métropolitain du 28 février 2022,
 VU les demandes formulées par les composantes et laboratoires de l'Université de Lorraine,
 VU le Budget Primitif 2022,
 CONSIDERANT la nécessité pour Metz Métropole de soutenir fortement les capacités de formation et de recherche en faveur des compétences des acteurs métropolitains,
 CONSIDERANT que les projets soutenus concourent tous à renforcer l'expertise scientifique et pédagogique des composantes et des laboratoires métropolitains,

APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre Metz Métropole et l'Université de Lorraine pour la période 2022-2023, dont le projet est joint en annexe,

AFFECTE l'Autorisation de Programme 22CTES02 "Subventions Enseignement Supérieur 2022" ouverte au Budget Primitif 2022, pour un montant de 162 237 €, sur le chapitre 204 de la façon suivante :

AP Subventions Enseignement Supérieure (ES) 2022	4 000 000 €
Montant déjà affecté	437 058 €
Affectation « subvention Investissement ES 2022 »	162 237 €
Affectation totale demandée	599 295 €
Montant disponible pour affectation future	3 400 705 €

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement à l'Université de Lorraine de 118 367 € au titre de l'exercice 2022,
DECIDE d'attribuer une subvention d'investissement à l'Université de Lorraine de 162 237 € sur la période 2022-2023,
DECIDE de rejeter les dossiers précisés en annexe 2,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention précitée avec le bénéficiaire concerné.

Pour extrait conforme
Metz, le 21 juin 2022
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie Maffert-Pellat
Marjorie MAFFERT-PELLAT



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE L'EUROMETROPOLE DE METZ ET L'UNIVERSITE DE LORRAINE
ANNEE 2022-2023**

Entre,

D'une part

Metz Métropole,

Statut juridique : établissement public de coopération intercommunale

Domiciliée : 1 place du Parlement de Metz - CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1

Représentée par sa Vice-présidente en exercice, Madame Anne FRITSCH-RENARD,
dûment habilité par délibération du Bureau en date du 20 juin 2022,

Ci-après dénommée « Eurométropole de Metz »

Et d'autre part

Université de Lorraine,

Statut juridique : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de
l'éducation

Domiciliée : 34 cours Léopold, CS 25233, 54052 NANCY CEDEX

Représentée par sa Présidente en exercice, Madame Hélène BOULANGER,

Ci-après dénommée « UNIVERSITE DE LORRAINE » ou « le bénéficiaire »

PREAMBULE :

Implantée à Metz, l'Université de Lorraine réunit plus de 17 000 étudiants, 570 enseignants chercheurs (répartis au sein de 26 laboratoires) et 450 doctorants (en moyenne / an) autour des formations et de la recherche en droit, langues, lettres, sciences humaines et sociales, sciences de l'ingénieur, mathématique, mécanique ou encore informatique...

Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée dans une région transfrontalière, elle contribue

grâce à ses missions d'enseignement et de recherche au rayonnement et à la renommée du territoire messin au niveau national comme international mais également à la vie et à la dynamique économique métropolitaine.

L'Université de Lorraine favorise les coopérations locales, nationales et internationales et fait de l'interdisciplinarité un facteur d'innovation et de réussite. Elle contribue pleinement à l'innovation du tissu socioéconomique grâce à ses chercheurs, ses laboratoires, ses équipements et plateformes technologiques de pointe. Ses jeunes diplômés constituent un formidable vivier de compétences que l'Eurométropole entend valoriser comme pilier de sa dynamique territoriale.

L'Eurométropole de Metz accompagne depuis sa création le développement de l'Université de Lorraine. Son soutien financier aux sites du territoire permet de confirmer la volonté de l'Eurométropole de Metz de s'impliquer dans le dispositif régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'intervention de l'Eurométropole auprès de l'Université de Lorraine se structure autour de 3 axes :

- Au travers des grands programmes de contractualisation publique et du soutien aux infrastructures de formation, de recherche et de transfert de technologie (CPER, AAP nationaux et AAP régionaux...);
- Au travers des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat étudiant et de la promotion de la culture et de l'identité scientifique universitaire (subventions aux colloques scientifiques, manifestations...);
- Au travers de l'appui aux projets de formation, de recherche et de vie étudiante donnant lieu chaque année à un conventionnement partenarial.

Cette année, en phase avec la stratégie Métropolitaine dédiée à l'Enseignement Supérieur, la Recherche, l'Innovation et la Vie Etudiante adoptée en février 2022, et après un appel à projets en lien avec l'Université de Lorraine, l'Eurométropole de Metz souhaite convenir avec l'Université d'un partenariat visant à formaliser les bases d'une politique de développement en vue de soutenir la dynamique de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les sites du territoire métropolitain que sont le Saulcy, Bridoux, le Technopôle et Montigny-lès-Metz.

Le partenariat entre l'Eurométropole de Metz et l'Université de Lorraine impacte plus particulièrement 4 actions de la stratégie ESRIVE, à savoir :

Ambition 1 :

- Lancer 4 campus thématiques ;
- Renforcer les capacités de formation et de recherche.

Ambition 3 :

- Inscrire la métropole dans des réseaux transfrontaliers, européens et internationaux ;
- Soutenir la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de soutenir l'UNIVERSITE DE LORRAINE au titre des projets listés dans le document intitulé « Conventionnement partenarial 2022-2023 EmM UL - Projets d'Enseignement Supérieur et de Recherche - Propositions de soutiens » (Annexe 1).

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

2.1 – Réalisation des projets

L'UNIVERSITE DE LORRAINE s'engage, pour les composantes et laboratoires présents sur le territoire métropolitain :

- à réaliser les projets définis à l'article 1 et listés en annexe 1 ;
- à informer l'Eurométropole de Metz des autres aides publiques qui lui sont / seront accordées pour les projets et inversement, à informer les autres collectivités ou organismes publics du soutien de l'Eurométropole de Metz et des modalités de ladite convention ;
- à employer l'intégralité de la subvention pour mener à bien les projets décrits à l'article 1, à l'exclusion de toute autre opération ;
- à supporter la charge de tous les frais, impôts et contributions, de quelque nature qu'ils soient, que la présente convention serait susceptible de générer.

2.2 – Suivi des projets

Le bénéficiaire s'engage à transmettre à l'Eurométropole de Metz, dès lors qu'il aura réalisé les projets, les éléments décrits aux articles 4 et 5.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre, à l'issue des projets soutenus, les indicateurs d'activité et d'impact relatifs à chaque action permettant ainsi de mesurer les résultats des actions conduites au titre de la présente convention.

Au-delà des indicateurs, le bénéficiaire transmettra un bilan de réalisation de chacun des projets, le cas échéant ; une revue de presse, des témoignages des usagers ayant bénéficiés des nouveaux outils, et une projection quant aux apports des nouveaux outils.

2.3 – Délais de réalisation

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa notification aux parties. Elle est établie pour la période du 01^{er} janvier 2022 au 30 juin 2023.

Les actions prévues devront être réalisées avant le 30 juin 2023 et acquittées avant le 30 juin 2023. Les pièces justificatives, visées à l'article 4, seront transmises avant le 30 septembre 2023.

L'Eurométropole de Metz ne pourra verser ses aides au bénéficiaire qu'après signature de la présente convention.

2.4 - Information et contrôle

Le suivi et le contrôle de l'exécution de la présente convention sont assurés par l'Eurométropole de Metz.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre à l'Eurométropole de Metz toutes informations relatives aux évènements énumérés ci-après dans un délai d'un mois à compter de la date de leur survenance :

- en cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité a été réalisé,
- en cas de procédure collective ou de règlement amiable du bénéficiaire,
- en cas de liquidation amiable,
- en cas de transfert de l'activité hors de l'Eurométropole,
- dans l'hypothèse d'un transfert de propriété sous quelque forme que ce soit (notamment vente, fusion, scission, apports partiels de son actif à une ou plusieurs autres personnes morales).

Le bénéficiaire s'oblige à laisser l'Eurométropole de Metz effectuer, à tout moment (durant et à posteriori des projets), l'ensemble des opérations de contrôle sur place et/ou sur pièces qu'elle jugera utiles, de quelque nature qu'elles soient, afin de vérifier qu'il satisfait pleinement aux obligations et engagements issus des présentes.

A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre à l'Eurométropole de Metz tous documents et tous renseignements qu'elle pourra lui demander, dans un délai d'un mois à compter de la demande.

2.5 - Promotion et communication

Le bénéficiaire s'engage à :

- intégrer graphiquement le logo de l'Eurométropole de Metz selon la charte graphique, à tous les supports utilisés en lien avec les opérations définies par l'article 1,
- mentionnant la participation financière de l'Eurométropole de Metz à la réalisation des opérations considérées,
- faire état de l'aide financière apportée par l'Eurométropole de Metz à l'occasion de toute publicité ou toute manifestation d'information portant, pour tout ou partie, sur la réalisation des opérations envisagées en utilisant le logotype de l'Eurométropole :
 - « Avec le soutien financier de l'EUROMÉTROPOLE DE METZ »



- inviter l'Eurométropole de Metz, au même titre que tout autre financeur, à toute manifestation ayant trait aux projets.

Le logo de l'Eurométropole de Metz se trouve :

<https://www.eurometropolemetz.eu/comprendre-participer/institution/logo-eurometropole-de-metz-4819.html>

2.6 - Partenariat général

L'Eurométropole de Metz souhaite disposer annuellement des indicateurs suivants (en ce qui concerne à la fois, les sites métropolitains et l'ensemble des sites de l'Université de Lorraine) :

- Indicateurs généraux sur l'établissement : effectifs enseignants/chercheurs, nombre d'étudiants, répartition filles/garçon, nombre de diplômés, nombre d'étudiants entrants/sortants et pays d'origine ou destination, taux d'insertion des diplômés, nombre d'étudiants créateurs en entreprises ou bénéficiant d'un dispositif d'accompagnement en vue de créer une entreprise, nombre de professeurs invités et leurs origines géographiques ;
- Indicateurs d'activités et d'impact sur la formation et les cursus croisés : nombre et nature des doubles diplômes entre établissements français, frontaliers et internationaux et nombre d'étudiants bénéficiaires, nombre de modules de formation créés et nombre d'étudiants bénéficiaires, nombre de projets étudiants communs avec d'autres établissements et nombre d'étudiants bénéficiaires, nombre de stagiaires en fin d'études ;
- Indicateurs sur les relations avec le milieu économique : nombre d'étudiants poursuivant un cursus en alternance, nombre d'entreprises accueillant des stagiaires ou recrutant des diplômés ;
- Indicateurs sur les relations avec les autres établissements de Moselle et de la région Grand Est : projets, collaborations, cursus communs, accueil d'étudiants.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

L'Eurométropole de Metz accorde au bénéficiaire une subvention d'un montant maximum de 331 334€ pour la réalisation des projets. La subvention est répartie de la façon suivante :

En investissement : 162 237 €. L'échéancier est le suivant :

Montant subv. proposé	2022	2023
162 237 €	113 565 €	48 672 €

L'Eurométropole de Metz versera 113 565 € en 2022.

Les dépenses éligibles par projets sont précisées en annexe 1 de la présente convention (colonne « COUT TOTAL ELIGIBLE EmM »).

En fonctionnement : 169 097 €. L'échéancier est le suivant :

Montant subv. proposé	2022	2023
169 097 €	118 367 €	50 730 €

L'Eurométropole de Metz versera 118 367 € en 2022, le versement suivant est conditionné au vote des crédits chaque année par l'Assemblée délibérante compétente.

Les dépenses éligibles par projets sont précisées en annexe 1 de la présente convention (colonne « COUT TOTAL ELIGIBLE EmM »).

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT DE L'AIDE METROPOLITAINE

L'aide de l'Eurométropole de Metz sera nécessairement subordonnée au respect par le bénéficiaire des obligations énoncées à l'article 2 de la présente, et sera versée par l'Eurométropole de Metz sur le compte ouvert au nom du bénéficiaire au prorata des dépenses réalisées, selon le schéma suivant :

- un acompte de 231 932 € dès signature de la présente convention, soit en 2022 : 113 565 € en investissement et 118 367 € en fonctionnement ;
- le solde, au prorata des dépenses réalisées, sur production des états récapitulatifs des dépenses réalisées/ par projet et sur l'ensemble de la période, visés par un représentant qualifié de l'établissement bénéficiaire et son agent comptable.

ARTICLE 5 : SUIVI ET EVALUATION DES PROJETS

Le bénéficiaire communiquera, au moment du versement du solde :

- les états récapitulatifs des dépenses réalisées/ par projet et sur l'ensemble de la période, visés par un représentant qualifié de l'établissement bénéficiaire et son agent comptable (article 4) ;
- les indicateurs d'activité et d'impact relatifs à chaque action ;
- un bilan de réalisation (ou bilan d'opération) de chacun des projets, et le cas échéant ; une revue de presse, des témoignages des usagers ayant bénéficiés des nouveaux outils, et une projection quant aux apports des nouveaux outils.

L'ensemble sera transmis à l'adresse directionesr@eurometropolemetz.eu

ARTICLE 6 : AVENANTS A LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant entre les parties. Une demande d'avenant argumentée devra être transmise à l'Eurométropole de Metz au plus tard le 30 juin 2023 via courrier.

ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT TOTAL OU PARTIEL DE L'AIDE

En cas de non-respect de la présente convention, d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire à l'Eurométropole de Metz, de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'opération, de refus de se soumettre aux contrôles prévus, de dissolution ou de cessation d'activité de la structure, de transfert de l'activité hors de l'Eurométropole, l'Eurométropole de Metz se réserve le droit de mettre fin à l'aide publique et d'exiger le remboursement total ou partiel des sommes versées au titre de la présente convention.

Au cas où les contrôles feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'ont pas été utilisées ou ont été utilisées à des fins autres que celles prévues à la présente convention, ou que l'opération a connu une modification importante, l'Eurométropole de Metz exigera le remboursement des sommes indûment perçues par le bénéficiaire.

Le remboursement total ou partiel de l'aide, ou l'interruption des versements peut être décidé par l'Eurométropole de Metz à la demande du bénéficiaire lorsque celui-ci ne souhaite pas poursuivre le programme et sollicite la résiliation de la convention.

Les remboursements sont effectués par le bénéficiaire dans le mois qui suit la réception du titre de recette émis par l'Eurométropole de Metz.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable jusqu'au 30 juin 2023. Cette convention pourra être prorogée par avenant, en cas de nécessité justifiée (voir article n°6 de la convention).

ARTICLE 9 – LITIGE

La présente convention est soumise à la loi française.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

Si dans un délai de deux mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Metz, le

en deux exemplaires originaux.

Pour l'Université de Lorraine
La Présidente

Pour Metz Métropole
La Vice-Présidente déléguée

Hélène BOULANGER

Anne FRITSCH-RENARD

INTITULE PROJET ou ACRONYME	PP	COMPOSANTE OU LABORATOIRE	CAMPUS PP	RESUME PROJET	COUT TOTAL PROJET	COUT TOTAL ELIGIBLE EmM	SOUTIENS SOLLICITÉS			PROPOSITIONS DE SOUTIENS		
							MONTANT AIDE SOLLICITEE FONCT.	MONTANT AIDE SOLLICITEE INVEST.	TOTAL	MONTANT AIDE PROPOSEE FONCT.	MONTANT AIDE PROPOSEE INVEST.	TOTAL
Chaire Ressources Naturelles et Economie Locale (RENEL)	BETA	UFR DEA	SOCIÉTÉ ET PATRIMOINE DURABLE	La Chaire vise quatre grands objectifs : 1) Etablir des liens entre les partenaires non académiques de Lorraine et le monde universitaire. 2) Valoriser et renforcer les activités de recherche. 3) Organiser des formations, séminaires scientifiques, journées d'études et activités. 4) Financer des activités au service de la formation et de la recherche en Lorraine : thèse, stage et alternance. La chaire participe ainsi à aider les étudiants qui le souhaitent à rester en Lorraine pour faire leur thèse.	282 000,00	96 232,50	30 000,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00
Summer School "Law and Economics: Modern Issues"	UFR DEA		SOCIÉTÉ ET PATRIMOINE DURABLE	Troisième édition de la Summer School « Law & Economics : Modern issues » du 13 au 17 juin 2022, une semaine de formation en anglais sur des thématiques d'enseignement interdisciplinaires et innovantes avec les enseignants-chercheurs spécialistes de ces domaines. Une 30aine d'étudiants de l'Université de Lorraine, d'universités partenaires ainsi que des participants extérieurs seront sélectionnés pour participer à cette semaine de cours et d'échanges interculturels.	4 373,00	2 373,00	2 000,00		2 000,00	1 186,00		1 186,00
Création d'un outil ludique d'attractivité vers les filières scientifiques, techniques et industrielles > des lycéens et collégiens	ENIM		INDUSTRIE	L'objectif est de donner envie aux élèves de se diriger vers les filières scientifiques, techniques et industrielles - telles que la robotique, l'industrie 4.0, l'ingénierie ou la logistique - par le biais du jeu. Mis à disposition des enseignants et des élèves du territoire, cet outil serait utilisé librement par les principaux concernés, mais servirait également d'appui lors d'événements ponctuels ou de déplacement des représentants de l'ENIM et de l'UIMM Lorraine dans les établissements pour présenter les filières concernées par cette valorisation : Journées portes ouvertes, Journées de la science ou événements ponctuels.	74 800,00	74 800,00	27 400,00	10 000,00	37 400,00	27 400,00	10 000,00	37 400,00
2ème WORKSHOP DU MASTER FINANCE INTERNATIONALE	IAE – School of Management	CEREFIGE	INDUSTRIE	Le projet a pour ambition de développer la visibilité et la notoriété du master dans la Grande Région à travers la mise en valeur de l'expertise du laboratoire, en matière de recherche, et le renforcement de l'expertise et la compétence des étudiants. Le projet consiste à organiser en deux phases : une journée de recherche et une conférence.	11 300,00	10 710,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00
Formation à l'Impact Investing (IMPACT)	IAE – School of Management	CEREFIGE	INDUSTRIE	Le projet vise à construire une formation en s'appuyant : 1) sur des données techniques (base de données Thomson Eikon , bibliographie) 2) des témoignages d'acteurs de l'écosystème de l'investissement à impact (régulateurs et investisseurs) , 3) l'expertise des EC en Finance du laboratoire CEREFIGE et notamment des doctorants.	17 000,00	14 000,00	8 000,00		8 000,00	7 000,00		7 000,00
Caisson anéchoïque	IUT		INDUSTRIE	Le projet consiste en l'achat d'un équipement à usage pédagogique dans le domaine de l'acoustique, pour répondre au nouveau programme pédagogique des départements d'IUT Mesures Physiques. Cet équipement trouvera sa place en particulier dans le nouveau parcours de formation 'Mesures et Analyses Environnementales' (MAE) du BUT MP qui laisse une large place aux mesures acoustiques et vibratoires.	16 000,00	16 000,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00

Création d'un studio photo vidéo	IUT		INDUSTRIE	Le département Techniques de commercialisation a été amené à formuler cette demande en raison d'enseignements et de projets liés au Bachelor Universitaire de Technologie en TC, mais il y a associé les autres départements de l'IUT afin que leurs étudiants puissent aussi en bénéficier.	46 080,00	46 080,00	14 000,00	9 040,00	23 040,00	14 000,00	9 040,00	23 040,00
Résilience Énergétique dans les Bâtiments Résidentiels et les Converseurs à Énergies Renouvelables	LCOMS		INDUSTRIE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	Ce projet vise plusieurs objectifs : 1. développer une plateforme modèle, basée sur deux bâtiments existants (ENIM+ ISEA) 2. développer une plateforme de simulation, contrôle et surveillance temps-réel de réseaux d'énergies ; 3. instrumenter le réseau d'énergie de chaque zone ; 4. interconnectés les deux zones ; 5. étudier les stratégies de résilience du réseau énergétique en tenant compte des facteurs humains ; 6. développer des modèles de surveillance, diagnostic, et d'anticipation des comportements des usagers à l'aide des techniques IA ; 7. proposer des stratégies de commande résiliente.	45 000,00	42 500,00	3 151,23	19 348,77	22 500,00	1 901,00	19 348,00	21 249,00
Plateforme Ordonnancement & Haute Performance pour l'Entreprise Numérique (POHPEN)	LCOMS	UFR MIM	INDUSTRIE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	Le projet consiste à la consolidation de la plateforme POHPEN (dédiée à l'ordonnancement et au calcul haute performance pour l'entreprise numérique) par l'acquisition de nouveaux équipements. Cette plateforme est au centre des travaux de recherche pour le laboratoire LCOMS et des activités/projets du Master Informatique OPAL, commun entre l'UFR MIM de l'UL et CentraleSupélec.	55 000,00	55 000,00	5 000,00	22 500,00	27 500,00	0,00	22 500,00	22 500,00
Phonon-polaritons & phonons dans les cristaux mixtes semiconducteurs PPMC	LCP A2MC		TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	Le labo a obtenu 2 contrats doctoraux en 2021. Les 2 projets de recherche sont menés de front pour initier au sein du groupe l'étude de cristaux mixtes. La présente demande vient en soutien pour participer à : - L'achat de petit matériel nécessaire à la réalisation de mesures Raman sous pression - La participation de MM. Elmahjoubi et Alhaddad à 1 école thématique internationale - Des frais de publications dans des revues de rang A « Open access ». - La participation de MM. Elmahjoubi et Alhaddad à 2 conférences internationales majeures du domaine.	17 000,00	17 000,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00		8 500,00
Chaire « Circuits Imprimés »	LEM3		INDUSTRIE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	La chaire « Circuits Imprimés » existe depuis Janvier 2020, elle réunit le Groupe CIMULEC Groupe, fabricants de circuits imprimés pour des applications à haute valeur ajoutée (siège social ENNERY, MOSELLE) et l'Université de Lorraine (labo LEM3) via sa fondation. Une convention signée entre les trois PME formant le groupe CIMULEC (pour une première période de 3 ans, 2020-2022) vise à développer des recherches fondamentales et appliquées sur la fiabilité des nouveaux concepts de circuits imprimés.	93 000,00	75 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00
PRN - Production-Nettoyage-Recyclage	LGIPM		INDUSTRIE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	Il s'agit d'implanter nos approches développées au sein du LGIPM et de DITEX dans les solutions proposées par le logiciel DELMIA QUINTIQ de Dassault Systèmes. Nous travaillons en collaboration avec Dassault Systèmes afin de déterminer des solutions logistiques, notamment par une évaluation rationnelle des flux de logistique inverse. La logistique inverse est un concept émergent, qui gère le flux de retour de matériel, de biens, ou d'équipements du client pour leur réutilisation.	102 500,00	72 500,00	34 000,00		34 000,00	34 000,00		34 000,00
3D Printer Métallique	UFR MIM + ISFATES		INDUSTRIE	Le projet d'acquisition d'une machine de fabrication additive métallique (3D Printer) à base de pellets (Technologie PIM) s'inscrit dans notre stratégie de former des futurs cadres de l'industrie, opérationnels sur les nouveaux procédés de fabrication additive, notamment par une analyse des fonctionnalités et capacités des produits et procédés.	87 498,00	87 498,00	2 700,00	41 035,00	43 735,00	2 700,00	41 035,00	43 735,00

Attractivité, Réussite et insertion professionnelle (ARIP)	UFR MIM		TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	<p>Le premier volet concerne le Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE). Il s'agit de former les étudiants au métier de professeur des écoles au sein d'une licence disciplinaire. Ce projet en partenariat avec le lycée Robert Schuman est une première dans l'ES, rassemblant une formation de licence et des cours dispensés dans un lycée. Dans le PPPE, des sorties culturelles et scientifiques sur le terrain sont préconisées.</p> <p>Un deuxième volet concerne la rencontre entre les entreprises du territoire et les futurs diplômés de l'UFR MIM. Ceci se fait à travers des visites de sites d'entreprises, des salons et des forums d'emplois ; l'occasion de faire découvrir aux étudiants de Licence et de Master les possibilités de débouchés, d'emplois, de stages offertes sur le territoire et notamment en Lorraine nord.</p>	10 000,00	8 700,00	5 000,00		5 000,00	4 350,00		4 350,00
Plateforme d'évaluation et de réentraînement en activité physique adaptée-santé (APA-S)	UFR SciFA		SANTÉ ET ENVIRONNEMENT	<p>Les objectifs sont de faire progresser le niveau de nos matériels existants et d'enrichir les équipements des formations en lien avec l'APA-S.</p> <p>Depuis de nombreuses années, le département STAPS Metz positionne ses activités pédagogiques et de recherche au sein d'un pôle « activité physique pour l'éducation, la santé et le bien-être ». Cette approche représente de réels enjeux pour le territoire de Lorraine nord en se distinguant de l'offre de formation des autres sites lorrains et en s'inscrivant pleinement dans le nouveau cadre législatif du sport santé qui aura d'importantes répercussions dans les prochaines années (cf. Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022).</p>	38 600,00	38 600,00	10 000,00	10 000,00	20 000,00	10 000,00	10 000,00	20 000,00
Plateforme Domotique - Habitat Connecté	UFR SciFA		INDUSTRIE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	<p>Ce projet est destiné à mettre en place une salle dédiée à l'habitat connecté afin d'être en accord avec les besoins en domotique futurs tant au niveau habitation résidentielle qu'au niveau tertiaire.</p> <p>L'objectif est d'améliorer l'offre de formation et de TP existante en ouvrant les champs du possible sur les technologies et les fonctionnalités. Le but est de penser aux métiers (d'aujourd'hui + de demain) liées à l'habitat communicant, au domaine des objets connectés (IoT) mais également au traitement de ces données (Datascientist) et à leur sécurité ; ceci pour être en accord et en lien avec l'offre du marché actuel et futur.</p>	67 400,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00		11 000,00	11 000,00
Serre pédagogique autonome et connectée	UFR SciFA		SANTÉ ET ENVIRONNEMENT	<p>Le projet offrira un espace pour l'instant inexistant, permettant la présentation de collections végétales, la culture de différentes espèces nécessaires au déroulement des TP, la mise à disposition de surfaces pour des projets étudiants et l'illustration de certaines notions d'ingénierie écologique et du développement durable enseignées dans nos filières.</p> <p>Ce besoin se fait ressentir suite à la conversion de plusieurs unités d'enseignement en « apprentissage par projet ». Les pratiques pédagogiques innovantes nécessitent donc plus de souplesse dans le type de matériels technologique et biologique proposés et dans les espaces permettant la mise en œuvre de ces projets.</p>	72 000,00	72 000,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
Equipement d'une classe mobile avec 20 ordinateurs portables	UFR SHS		SOCIÉTÉ ET PATRIMOINE DURABLE	<p>La maîtrise des outils et méthodes de l'analyse de données spatiales et statistiques, est indispensable pour répondre à des problématiques environnementales ou à un aménagement territorial.</p> <p>Le département souhaite renforcer l'apprentissage de ces outils et encourager les projets d'ingénierie qui favorisent le décroisement dans un objectif de professionnalisation.</p> <p>L'investissement dans une classe mobile permettrait d'apporter une réponse matérielle innovante.</p>	14 748,00	14 748,00	6 060,00	1 314,00	7 374,00	6 060,00	1 314,00	7 374,00
					1 054 299,00	765 741,50	177 811,23	173 237,77	351 049,00	169 097,00	162 237,00	331 334,00

Projets d'Enseignement Supérieur et de Recherche
Propositions de rejets

INTITULE PROJET ou ACRONYME	PP	COMPOSANTE OU LABORATOIRE	CAMPUS PP	RESUME PROJET	COUT TOTAL PROJET/ CT ELIGIBLE EmM	SOUTIENS SOLLICITÉS			MOTIVATIONS DU REJET
						MONTANT AIDE SOLLICITEE FONCT.	MONTANT AIDE SOLLICITEE INVEST.	TOTAL	
ART, JEU ET TECHNIQUE POUR ENTREPRENDRE UNE METROPOLE DURABLE ET RAYONNANTE	IAE – School of Management	CEREFIGE	INDUSTRIE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION SOCIÉTÉ ET PATRIMOINE DURABLE	Le projet cherche à renforcer les connaissances et les compétences des étudiants du technopole en matière de développement durable et responsabilité sociale, grâce à une approche ludique et par projets. Les événements que nous souhaitons organiser seront surtout des terrains d'expérimentation pour tester des nouveaux outils pédagogiques qui pourront être, par la suite, déployés dans d'autres campus, voire d'autres universités, y compris au-delà de nos frontières.	310 100 €	38 600,00		38 600,00	Demande contenant plusieurs projets : des événements et des outils. L'ensemble est disparate et apparaît sans lien ordonné/ logique. En outre, le plan de financement est confus/ complexe et articule des dépenses et des recettes multiples et sans cohérence. Demandes de précisions restées sans retour.
Vécu transgenre : approches psychologiques, sociologiques et juridiques	Institut François Gény		SOCIÉTÉ ET PATRIMOINE DURABLE	Le projet consiste à observer et questionner le processus de transition des personnes transgenre et à déterminer s'il existe des profils psychologiques et sociologiques différents selon les situations, quelle est l'influence des normes juridiques sur le vécu de cette transition et quelle est leur perception par les sujets.	2 000 €	500,00		500,00	Faible lien avec les critères EmM. Les suites accordées aux WS (l'étude, puis la restitution) ne sont pas valorisées à l'échelle du territoire de l'EmM.
Accentuer la mobilité internationale et transfrontalière	ISFATES		INDUSTRIE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	Les étudiants ISFATES représentent un flux transfrontalier considérable pour l'UL (2/3 des flux franco allemands du CFALOR). Et il existe encore un vrai potentiel de développement de l'Institut en particulier en terme de nombre d'étudiants. Les Relations Internationales de l'UL nous ont contacté en 2020 afin d'intégrer et de valoriser ce flux d'étudiants dans les accords ERASMUS. Cela permet d'améliorer l'image internationale de l'Université au sein de l'UniGR et par rapport aux autres universités françaises. Les échanges ERASMUS des étudiants de l'ISFATES ont ainsi augmenté, et représentent dorénavant environ 15% des échanges totaux ERASMUS de l'UL.	12 000 €	6 000,00		6 000,00	Les dépenses portent sur la poursuite du financement d'un poste administratif sur 4 mois. L'EmM ne souhaite pas financer des postes des services centraux et se substituer, ainsi, aux missions premières de l'Université.
Intensifier les collaborations avec le monde économique transfrontalier	ISFATES		INDUSTRIE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	Depuis la création de l'ISFATES en 1978, la composante dispose de plus de 3000 anciens étudiants dans 7 domaines tels que la gestion, la logistique, le tourisme, le génie civil, le génie mécanique, le génie électrique, et l'informatique. Afin de développer les collaborations avec les entreprises transfrontalières, et favoriser l'intégration des étudiants dans ces entreprises, nous souhaitons développer le démarchage auprès des entreprises par un personnel contractuel à mi-temps. Ces actions permettront également d'obtenir des ressources pour l'ISFATES (sous la forme de taxe d'apprentissage ou de mécénat).	12 000 €	6 000,00		6 000,00	Les dépenses portent sur la création d'un poste administratif sur 4 mois. L'EmM ne souhaite pas financer des postes des services centraux et se substituer, ainsi, aux missions premières de l'Université.
						51 100,00	0,00	51 100,00	

**Projets d'Enseignement Supérieur et de Recherche
Demandes inéligibles**

INTITULE PROJET ou ACRONYME	PP	COMPOSANTE OU LABORATOIRE	CAMPUS PP	RESUME PROJET	MOTIVATIONS INEGIBILITÉ
ARIEL	UFR ALL + IUT Charlemagne	IDEA		La résidence d'auteur ARIEL accueille chaque année un.e auteur.e étranger.e pour une durée de 4 mois. La structure d'accueil est l'Université de Lorraine, plus précisément les UFR ALL – Nancy et l'IUT Nancy-Charlemagne. Le public visé est tout d'abord le public étudiant et scolaire de Lorraine, mais aussi le grand public du Grand Est. Si la résidence est basée à Nancy, elle vise en effet plus globalement le territoire lorrain, avec quelques excursions dans la région du Grand Est hors Lorraine (Strasbourg) et très ponctuellement la Grande Région (Belgique, Luxembourg) ou Paris.	<i>"Sont éligibles, toutes les composantes et laboratoires de l'Université de Lorraine présents sur le territoire métropolitain."</i>
Théâtre et Franc-Maçonnerie dans l'espace germanophone au XVIIIe et au début du XIXe siècle	CEGIL	UFR ALL	SOCIÉTÉ ET PATRIMOINE DURABLE	Le colloque aura lieu les jeudi 17 & vendredi 18 novembre 2022 à l'Université de Lorraine – Metz (salle Ferrari). Le colloque sera clôturé, le vendredi 18 novembre 2022 au soir, par une manifestation destinée au grand public consacrée à « La cantate maçonnique » (Conférence et chœur).	<i>"Ce conventionnement ne concerne pas : [...] - le soutien aux colloques et manifestations scientifiques".</i>
	DVUC – Direction de la vie universitaire et de la culture			UL souhaite s'impliquer et contribuer au développement de la stratégie de Metz-Métropole au service des étudiants. Au travers du projet global, l'UL entend se positionner en partenaire privilégié sur l'axe de dynamisation de la vie étudiante en lien avec le renforcement des activités culturelles et de leur lisibilité, en participant au déploiement de la marque Metz l'étudiante.	<i>"Sont éligibles, toutes les composantes et laboratoires de l'Université de Lorraine présents sur le territoire métropolitain."</i> Dossier qui sera analysé (au titre du soutien animation de la VE) par les services de la Ville.
Animations franco-allemandes et vie du technopole	ISFATES		INDUSTRIE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	La qualité de la VE est au centre de l'organisation, et en particulier l'accueil des étudiants étrangers dans une structure franco-allemande internationale. Semaine d'intégration + Oktober Fest + Fête de Noël + Week-end d'intégration + Voyages d'études + Visites d'entreprises et de salons professionnels + les « tribunes de l'ISFATES » + Tournoi sportif et tournoi e-sport. Ces actions sont menées pour l'essentiel par l'Association étudiante « DIVA » avec le soutien de l'ISFATES.	Dossier orienté vers l'animation de la vie étudiante surtout. Impact dans l'ambition 2 de la stratégie ESRIVE. Dossier qui sera analysé (au titre du soutien animation de la VE) par les services de la Ville.

Jardin des enfants de la science - Fête de la Science 2022	UFR SciFA			<p>Organisée depuis près de 20 ans sur le site de Bridoux, le Jardin des Enfants de la science est la plus grande manifestation de culture scientifique en Moselle voire en Lorraine.</p> <p>Le jardin des Enfants de la Science se tiendra les 12-15 octobre 2022 pendant la semaine de la fête de la science.</p>	<p><i>"Ce conventionnement ne concerne pas : [...] - le soutien aux colloques et manifestations scientifiques".</i></p>

Résumé de l'acte

057-200039865-20220620-2022-06-DB32-DE

Numéro de l'acte : 2022-06-DB32
Date de décision : lundi 20 juin 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Soutien à l'Université de Lorraine,
conventionnement partenarial 2022-23 - sites de Metz
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 23/06/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220620-2022-06-DB32-DE
Document principal : 99_DE-32.pdf

Historique :

22/06/22 10:06	En cours de création	
22/06/22 10:08	En préparation	Catherine DELLES
23/06/22 14:37	Reçu	Catherine DELLES
23/06/22 14:38	En cours de transmission	
23/06/22 14:40	Transmis en Préfecture	
23/06/22 14:44	Accusé de réception reçu	